



ANNEXE A
à l'Appel à propositions (RFP) n° PTD/09/052

Liste consolidée des questions reçues et des réponses de l'OMPI

n°	Question	Réponse
1	<p>Dans la description des tâches vous parlez en point 1 d'archiver des boîtes et en point 2 de rapatrier des dossiers archivés. Sous le titre « Volume » vous mentionnez environ 150 boîtes par semaine et un nombre de dossiers d'environ 300'000/année.</p> <p>Est-ce que les dossiers sont dans les boîtes ou s'agit-il de 2 choses différentes ?</p>	<p>Il s'agit de deux choses différentes :</p> <p>Le Bureau International reçoit des documents en format papier relatifs aux demandes internationales de brevet.</p> <p>Jusqu'à 2006 ces documents étaient classés dans des dossiers cartonnés qui sont archivés à Meyrin.</p> <p>Depuis 2006 le Bureau International numérise les documents papiers qu'il reçoit pour constituer un dossier électronique. Après leur numérisation ces documents papier sont stockés dans des boîtes en carton pour être archivé à Meyrin.</p> <p>Les dossiers sont les anciens dossiers papier qui font parties du projet « backscan » (numérisation ultérieure des dossiers reçus entre 1978 et 2006).</p>
2	<p>La prestation que nous devons fournir est-elle deux personnes avec un véhicule tous les jours ouvrable de l'année selon le calendrier de l'OMPI ou alors sera t-elle sur appel ponctuel ?</p>	<p>Oui, effectivement il s'agit de deux personnes plus un véhicule tous les jours ouvrables de l'année selon le calendrier de l'OMPI.</p>
3	<p>Dès lors, la proposition de délai d'intervention est-elle indispensable si l'équipe de deux personnes travaille tous les jours pour l'OMPI ?</p>	<p>Oui, selon le programme du responsable des archives PCT de l'OMPI.</p>

4	Faudra t-il plusieurs équipes (une à temps plein pour l'archivage des boîtes et l'acheminement des dossiers et une autre pour la distribution journalière du courrier du PCT et les autres tâches relatives aux documents PCT) ou une seule équipe est nécessaire pour effectuer l'ensemble des tâches demandées ?	Non, il y a qu'une seule équipe pour effectuer l'ensemble des tâches.
5	Le prix que l'on donnera pour les deux prestations devra t-il être séparé, comme il est mentionné dans l'annexe n°4, (un prix pour l'archivage des boîtes et un autre pour l'acheminement des dossiers en chariot) ?	Non il n'est pas obligatoire de séparer les deux tâches vu qu'il s'agit d'une seule équipe pour faire l'ensemble des tâches. Le seul avantage d'avoir deux prix pourrait être utile au cas où le Bureau International décide d'arrêter une des deux activités.
6	Si tel est le cas, quel est le nombre exact par semaine de chaque prestation (2 ou 3 fois par semaine) et (1500 ou 2500 dossiers) ?	La priorité sera donnée par le responsable des archives PCT selon les besoins du Service du traitement de la Division des opérations du PCT.
7	Est-il possible de donner un prix total de la prestation à proposer si, ce que l'OMPI demande, est bien une équipe de 2 personnes avec véhicule à temps plein (40 heures hebdomadaires) tous les jours ouvrables de l'année, selon le calendrier de l'OMPI ?	Oui, voir ci-dessus.
8.	<p>Concernant les prix, page 2 à l'annexe 4 :</p> <p>Est-ce que le transfert des dossiers entre dépôt de Meyrin et le bâtiment PCT et le transfert des boîtes en cartons entre le bâtiment PCT et le dépôt Satigny sont le même jour ou est-ce que les deux transferts sont répartis dans la semaine ?</p> <p>Pouvez-vous expliquer la différence de prix entre les deux transferts.</p>	<p>Le transfert des dossiers se fait tous les jours ouvrables.</p> <p>Le transfert des boîtes en cartons est réparti dans la semaine.</p> <p>Concernant le prix, voir point 5.</p>